

Je souhaite exprimer mon opposition au projet de parc éolien proposé à Grosse-Île dans la communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine.

#### 1. Impact paysager et qualité de vie

Le projet prévoit l'installation de 4 à 7 éoliennes d'une hauteur pouvant atteindre 168m, ainsi que des infrastructures associés (chemins, réseaux, poste de raccordement) sur un territoire insulaire déjà marqué par un paysage naturel unique et fragile- voir même déjà menacé par l'érosion côtière.

Les installations industrielles de cette envergure modifient profondément le cadre visuel du paysage et peuvent altérer l'identité et le patrimoine naturel de la région. Les structures imposantes deviennent omniprésentes, visibles sur de vastes distances et seront sans doute perçues comme une nuisance dans un milieu où la qualité du paysage fait partie intégrante de la vie communautaire. Des études montrent que l'impact visuel des éoliennes est un des principaux motifs d'opposition locale, car il transforme de manière permanente le paysage et le rapport des habitants à leur environnement.

(<http://www.connaissancedesenergies.org/fiche-pedagogique/eoliennes-en-france-quels-debats>)

#### 2. Nuisances sonores et santé

Les inquiétudes au sujet des nuisances sonores ou bruit liées au vent peuvent entraîner du stress. Dans un milieu insulaire comme Grosse-Île, où les zones habitées sont proches des sites potentiels d'implantation, ces préoccupations sont d'autant plus importantes et doivent être prises en compte avec prudence.

#### 3. Biodiversité et effets environnementaux

Le territoire des Îles-de-la-Madeleine abrite une biodiversité particulière, notamment des espèces aviaires migratrices et d'autres espèces à statut particulier. La construction et l'exploitation d'un parc éolien peuvent perturber ces habitats, affecter les couloirs de vol et augmenter le risque de collisions pour certaines espèces sensibles. Même si des mesures d'atténuation sont proposées (par exemple, éviter certains travaux pendant la période de nidification), ces mesures ne garantissent pas l'absence d'effets résiduels sur la faune locale. La diminution de la biodiversité est un enjeu que beaucoup de citoyens craignent de voir sous-estimé dans l'étude d'impact.

#### 4. Insuffisance de l'acceptabilité sociale

Un projet d'une telle ampleur doit nécessairement rencontrer une acceptabilité sociale solide au sein de la communauté concernée. Dans plusieurs évaluations similaires, des projets d'énergie ont suscité des réactions importantes lorsque les citoyens estiment que leurs préoccupations d'ont pas été suffisamment intégrées dans la planification. (<http://blog.ansi.org/ansi/local-opposition-to-wind-energy-projects/>)

Pour ces raisons- impact visuel important, risques de nuisances sonores perçues, effets potentiels sur la biodiversité et absence d'une acceptabilité sociale claire- je m'oppose fermement à la réalisation de ce projet.

Elizabeth McKay

Résidente de Grosse-Île